

## SEANCE DU 20 MAI 2016

-----

L'An Deux Mille seize, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27/04/2016

Secrétaire de séance : GONANO Daniel

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine FILLOL Isabelle, Adjoint, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, Monsieur CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, SCHMITTLIN Stéphane, Madame BERNIES Georgette, Monsieur PLAGNES Michel

Excusés :

Ordre du jour :

- Jumelage Coseano
- Emprunt opération aménagement du bourg
- Subvention communautaire « site majeur »
- Rentrée 2016 : Augmentation des tarifs accueil périscolaire
- Décisions Modificatives
- Redevance occupation du Domaine Public Orange
- Charte de jumelage
- DIA
- Modification du périmètre de protection des monuments historiques
- Taxe d'urbanisme
- Championnats du Monde BMX
- Demande aide financière SDAP
- Point PLUi

### 1/ Jumelage Coseano

Monsieur le Maire rappelle que lors de la prochaine délégation pour Coséano, une peinture représentant la commune d'Aubiac sera offerte.

M. Mazères, peintre d'Aubiac, fait don gracieusement d'une de ces œuvres. Le Conseil Municipal choisit un tableau parmi 3 propositions.

### 2/ Emprunt opération aménagement du bourg

Monsieur Cabrol, conseiller, présente les propositions de prêts de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Il rappelle que 2 emprunts sont nécessaires : un d'un montant de 60 000€ pour la maîtrise d'œuvre et un autre d'un montant de 340 000€ pour la maîtrise d'ouvrage.

Puis, sont présentées les simulations du crédit agricole qui sont les plus favorables.

La plus intéressante et cohérente vu les finances de la commune est la suivante :

#### 1 emprunt 60K€ sur 12 ans Echéance Avancée + 1 emprunt 340k€ sur 25 ans Echéance Avancée

	60k€	340k€	TOTAL
	12 ans	25ans	
<b>Taux (%)</b>	1,33	2,06	
<b>Echéances (€)</b>	5 432,06	17 512,25	<b>22 944,31</b>
<b>Sommes versements (€)</b>	65 184,77	437 806,16	<b>502 990,93</b>

Suite à l'analyse de la trésorerie communale, il est opportun de prévoir la 1ère échéance en juillet/août et la 2<sup>ème</sup> en novembre/décembre.

Le 1er emprunt (60 000€) doit être signé dans les plus brefs délais. Le second, pour un montant maximum de 340 000€, doit également être signé pour arrêter le taux, mais la somme finale sera déterminée suivant le résultat de l'appel d'offre des travaux.

Après délibération, ces propositions sont votées à l'unanimité.

### **3/Subvention communautaire « site majeur »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agglomération d'Agen subventionne les projets d'investissement qui touchent les sites majeurs dont Aubiac fait partie grâce à l'église Sainte Marie. Les travaux prévus au niveau du parvis pourraient donc être subventionnés à hauteur de 100 000€. La décision doit être validée le 6 juillet prochain en Conseil Communautaire.

### **4/ Reprise éventuelle du commerce d'Aubiac**

M. Thévenet a contacté la mairie pour informer de sa volonté de reprendre le commerce route d'Agen. Dans un premier temps, il entreprend les différentes démarches administratives (Licence 4...). L'ouverture est prévue au cours du mois de juin.

### **5/ Rentrée 2016 : Augmentation des tarifs accueil périscolaire**

Monsieur Cabrol présente le coût de revient (et notamment en frais de personnels) de l'accueil périscolaire, puis, les recettes perçues par la facturation aux familles et les subventions de la CAF.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs actuels de la façon suivante : +10% pour les enfants habitant la commune, +30% pour les enfants habitant hors commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'appliquer dès la rentrée 2016 les tarifs d'accueil périscolaire suivants :

QF	Commune		Hors commune	
	Unité	Forfait	Unité	Forfait
<599	1,32 €	13,20 €	1,56 €	15,60 €
600 à 899	1,38 €	13,75 €	1,63 €	16,25 €
900 à 1199	1,43 €	14,30 €	1,69 €	16,90 €
1200 à 1499	1,49 €	14,85 €	1,76 €	17,55 €
>1500	1,54 €	15,40 €	1,82 €	18,20 €

Le 3ème enfant gratuit

Pour tout dépassement des horaires d'accueil : 10€ de forfait

### **6/Mariage : délégation d'Etat Civil**

Il est rappelé que lorsque M. le Maire est absent, ce sont les adjoints (également officiers d'Etat Civil) qui célèbrent les mariages. Il est également possible, sous réserve de délégation du Maire, qu'un conseiller officie.

## **7/Visite du Vice-Président de l'Agglomération d'Agen**

M. Bernard Luset, Vice-Président de l'Agglomération en charge des finances, vient en commune le mardi 24 Mai à 19h pour présenter les financements communautaires.

## **8/Décisions Modificatives**

### **DM1 : Mobilier scolaire**

Article 2183 – opération 118 : +70€

Article 2315 – opération 84 : -70€

### **DM2 : Illumination Noël**

Article 2188 – opération 136 : +1752€

Article 2111 – opération 103 : -1752€

## **9/ Redevance pour occupation du Domaine Public Routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,  
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676,

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01)

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

De fixer pour l'année 2016 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 38.81 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 51.74 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 25.87 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Que ces montants seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N), et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

## **10/Charte de jumelage**

M. le Maire donne lecture de la Charte de jumelage qui doit être signée entre les communes d'Aubiac et de Coséano.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette Charte.

Le coût des cadeaux qui seront remis à Coseano s'élève à 160€. Ce sera la seule dépense à la charge du budget communal. Chaque participant assumant ses propres frais.

### **11/ Projet de regroupement d'adolescents**

Douze adolescents de la commune souhaitent avoir à disposition une salle pour se regrouper en vue d'organiser des activités (jeux de société...)

Il serait possible de leur proposer la salle H Bigué pour 1 ou 2 créneaux horaires dans la semaine.

Une réflexion devra être menée sur la mise en place de ce projet.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

### **12/DIA**

VENDEUR	ADRESSE	NATURE	SUPERFICIE TERRAIN M <sup>2</sup>	ACHETEUR	MONTANT €
FORDER	37, route des Moulins	bâti	1453	M. RABAH et Mme SAPHOR	120 000
REY Benjamin	RINGUET	Non bâti	1767	M. et Mme BORD	50 000
REY Benjamin	RINGUET	Non bâti	1642	M. LAFON	50 000

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

### **13/ Modification du périmètre de protection des monuments historiques**

Madame Fillol, adjointe, explique au Conseil Municipal que dans le cadre du PLUi, le service des Bâtiments de France nous propose de modifier le périmètre de protection relatif à l'église Sainte Marie. Le périmètre proposé prend davantage en compte les caractéristiques de la commune (vues à préserver...).

Après délibération, le nouveau périmètre est accepté.

### **14/ Taxe d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que la commune applique déjà, lors des ventes, la taxe forfaitaire pour les terrains rendus constructibles depuis moins de 18 ans.

Il informe qu'il est également possible pour les zones U et AU de taxer les terrains rendus constructibles s'ils n'ont pas été bâti dans un délai de 2 ans.

### **15/ Projet de modification des horaires de l'APC**

Monsieur le Maire explique, qu'en vue de répondre au plus près aux besoins des administrés, il leur serait soumis un sondage afin de modifier les horaires de l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche.

### **16/ Championnats du Monde BMX**

M. le Maire informe que M. Beaumont est sélectionné aux championnats du monde BMX qui se déroulent en Colombie.

Il est proposé que la commune participe à ce projet à hauteur de 100€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **17/ Préparation du bulletin municipal :**

Madame Combres, adjointe propose une réunion de préparation du bulletin municipal le jeudi 26 mai à 17h30.

### **18/ Demande aide financière SDAP**

Monsieur le Maire explique que Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, tuteur d'une administrée, sollicite une aide pour cette personne, en difficulté de paiement d'une facture concernant son raccord au réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

### **19/ Point PLUi**

Monsieur le Maire, pour information, fait lecture de 2 courriers d'un propriétaire au lieu-dit Gachon concernant le zonage de sa parcelle.

Puis, Madame Fillol rend compte du travail de la commission communale urbanisme concernant le projet de règlement du PLUi.

### **Tour de table :**

M. Gonano : informe de l'intervention des Archers de Gascogne le 24 mai dans le cadre des TAP. Il rappelle que le 27 mai à 18h30 aura lieu la fête pour le départ à la retraite de Gérard Lartigou. La réunion publique école va être programmée fin juin.

Mme Laurent : informe que le Conseil Départemental attribue 16 324€ à la commune en Fonds de péréquation

La Commission communautaire transport a préparé un flyer. Les élus peuvent donner leur avis sur ce support.

Mme Chartier : les plantations pour embellir la commune ont été faites.

Mme Rouillès-Bernières : le dossier pour le stage basket a été validé, l'Agglomération subventionne ce projet à hauteur de 3000€. Il se déroulera du 6 au 10 juillet.

M. Schmittlin : informe que l'équipe 2 de l'ESB monte en honneur  
Manifestations à venir : 24 juin Fête des écoles, 4 juin Fête des familles de l'ESB

M. Cabrol : a préparé le tableau présentant les finances communales pour le bulletin municipal

Mme Beaumont : informe qu'une réflexion est en cours afin d'organiser une randonnée sur le thème du patrimoine de la commune et qui pourrait se dérouler pendant les journées du patrimoine.

M. Huguet : fait remarquer que l'écluse routière mise en place ne semble pas suffisamment efficace.

M. Perros : suite au comptage, une diminution de la vitesse des automobilistes a été constatée au niveau de l'écluse. Avant ce dispositif, la vitesse moyenne s'élevait à 83km/h, après sa mise en place elle est de 73km/h.

Une réunion publique aura lieu avec les riverains afin de faire le point.

**Fin de la séance : 21h00**